

# **Conservatoire de Musique de GRADIGNAN**

## **RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

### **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**

Château Mandavit – Allée de Pfüngstadt

33170 GRADIGNAN

**05 56 75 21 74**

[conservatoiredemusique@ville-gradignan.fr](mailto:conservatoiredemusique@ville-gradignan.fr)

[www.ville-gradignan.fr](http://www.ville-gradignan.fr)

## **LE RÈGLEMENT DES ÉTUDES**

Le Conservatoire de Musique de GRADIGNAN est un établissement culturel de la Ville, en régie directe, créé en 1973 et en charge plus précisément de l'enseignement musical.

Lieu ressource sur la Ville, l'établissement a une mission générale de rayonnement territorial par le développement des pratiques culturelles.

A ce titre, le Conservatoire de Musique s'appuie sur l'arrêté du 15 décembre 2006 du Ministère de la Culture qui définit les trois principales missions d'un établissement d'enseignement artistique classé par l'État :

- 1° - des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus, fournissant l'orientation des élèves tout au long de leur formation ;
- 2° - des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements scolaires ;
- 3° - des missions de développement des pratiques des amateurs, en leur offrant notamment un environnement adapté.

Le Conservatoire de Musique s'entend donc comme un lieu de pratique destiné aux usagers inscrits et non inscrits, avec un suivi de rayonnement territorial pouvant aller au-delà de la Commune de GRADIGNAN, à travers des échanges pédagogiques et artistiques.

De nombreuses manifestations sont mises en place par le Conservatoire de Musique ou en partenariat avec d'autres structures, afin de favoriser la pratique des élèves sur scène. Ainsi, le Conservatoire de Musique propose chaque année une saison lui permettant de promouvoir les concerts, auditions de classes ou d'ensembles, les rencontres, les spectacles...

En lien étroit avec la médiathèque, le Théâtre des Quatre Saisons et le Service Petite Enfance, l'établissement participe à la sensibilisation des publics à la pratique artistique, notamment sous la forme de parcours culturel.

Par ailleurs, au cours d'événements ponctuels, le Conservatoire de Musique invite régulièrement des artistes pour nourrir les expériences pédagogiques et enrichir le lien avec les partenaires professionnels.

Le Règlement des Études fixe les grandes lignes du fonctionnement pédagogique, en concrétisant les orientations du Projet d'Établissement 2013/2018.

Il détermine le parcours des élèves, les différentes étapes de formation, avec les objectifs à atteindre ainsi que les modalités d'accès, d'évaluation et de suivi, en fonction des cursus et des cycles.

Ce Règlement des Études pourra subir des corrections ou des modifications d'une année sur l'autre, sous la responsabilité du Directeur, en concertation avec le Conseil Pédagogique.

Il est mis à la disposition de tous, et plus particulièrement des élèves et des parents qui doivent en prendre connaissance.

## LES CURSUS

| <b><u>CYCLE I</u></b>  |                               | <b>Formation Musicale et Pratique vocale</b>                 | <b>Formation Instrumentale</b>  | <b>Pratique Collective</b>  | <b>Remarques</b>  |  |
|--|-------------------------------|--|---|---|---|--|
| <b>JARDIN</b><br>A/p de MS Maternelle<br>(4 à 5 ans)                           |                               | Cours collectif de 30' hebdo                                 |   |   |   |  |
| <b>EVEIL</b><br>A/p de GS Maternelle<br>(5 à 6 ans)                            |                               | Cours collectif de 45' hebdo                                 |   |   | Avec instrumentarium polyphonique (style carillon)  |  |
| <b>INITIATION</b><br>Accessible au CP<br>(6 ans)                               |                               | Initiation Musicale<br>Cours de 45' hebdo                    | Parcours Instrumental en collectif, pour découvrir une sélection d'instruments (30')                |   | L'instrumentarium polyphonique est maintenu   |  |
| <b>CURSUS CYCLE I</b><br>Accessible en CE1<br>(≤ 7 ans) – durée : de 3 à 5 ans | <b>CI 1<sup>o</sup> année</b> | Cours collectif de 1h30 dont 30' de pratique vocale          | FM Instrumentale Cordes et Piano<br><br>1h30 hebdo  | Choeur de l'Ecole   | A partir de la 2 <sup>e</sup> année, les cours de FM se font avec l'instrument de l'élève<br>+<br>Ecoute au moins d'un concert/an par année du cycle<br>+<br>Participer à une prestation publique au minimum par an |  |
|  | <b>CI 2<sup>o</sup> année</b> |  |   |   |   |  |
|  | <b>CI 3<sup>o</sup> année</b> |  |   |   |   |  |
|  | <b>CI 4<sup>o</sup> année</b> | FM avec les instruments et pratique vocale<br><br>1h30 hebdo | Cours individuels de 30' avec possibilité de cours collectifs (soit 1h30 pour 3 élèves par exemple) | Orchestre d'Harmonie cadet<br><u>ou</u><br>Orchestre à cordes Moderato<br><u>ou</u><br>Ensemble Instrumental<br><br>1h à 1h30 hebdo |   |  |
|  | <b>CI 5<sup>o</sup> année</b> |  |   |   |   |  |
| <b>Evaluation de Fin de Cycle I (Cf. annexe évaluation)</b>                    |                               |  |   |   |   |  |

| <b>CYCLE II</b>  |                                | <b>Formation Musicale</b>  | <b>Formation Instrumentale</b>  | <b>Pratique Collective</b>  | <b>Remarques</b>  |
|--|--------------------------------|--|---|---|---|
| <b>CURSUS CYCLE II</b><br>Durée : de 3 à 5 ans                         | <b>CII 1<sup>o</sup> année</b> | Formation Musicale dont Chant choral polyphonique<br><br>1h45 de cours | Cours individuels de 45' (possibilité de cours collectifs ou de cours à la Quinzaine) | Orchestre d'Harmonie Junior <u>ou</u> Orchestre à cordes Moderato <u>ou</u> Ensemble instrumental<br>1h à 1h30 hebdo  | 3h30/semaine environ  |
|  | <b>CII 2<sup>o</sup> année</b> |  |   | Orchestre d'Harmonie Sainte-Marguerite (association) <u>ou</u> Orchestre Symphonique <u>ou</u> Ensembles instrumentaux <u>ou</u> Ateliers<br><br>Durée : entre 1h30 et 2h hebdo | Prestations publiques régulières<br><br>Participation aux concerts proposés<br><br>Pratique collective obligatoire<br><br>4h à 5h/semaine environ |
|  | <b>CII 3<sup>o</sup> année</b> |  |   |   |   |
|  | <b>CII 4<sup>o</sup> année</b> |  |   |   |   |
|  | <b>CII 5<sup>o</sup> année</b> |  |   |   |   |
| <b>Evaluation de Fin de Cycle II ou Brevet (Cf. annexe évaluation)</b> |                                |  |   |   |   |

| <b>CYCLE III</b>  |                                 | <b>Formation Musicale</b>  | <b>Formation Instrumentale</b>                       | <b>Pratique Collective</b>   | <b>Remarques</b>   |
|---|---------------------------------|--|--|--|--|
| <b>CURSUS CYCLE III</b><br>Durée : de 2 à 4 ans   | <b>CIII 1<sup>o</sup> année</b> | Formation Musicale optionnelle dont pratique vocale<br><br>2h de Cours collectifs avec pratique collective de Chant choral | Cours individuels de 45'                             | Pratique collective obligatoire dans les formations de l'Ecole<br>2h hebdo<br>+<br>Pratique instrumentale en petite formation optionnelle (duo, trio, atelier) | Prestations publiques régulières en autonomie<br><br>Force de proposition de projets<br><br>4h45/semaine environ |
|   | <b>CIII 2<sup>o</sup> année</b> |  |  |  |  |
|   | <b>CIII 3<sup>o</sup> année</b> |  | Cours individuels de 1h pour CEM ou Prix de la Ville |  |  |
| <b>Evaluation de Fin de Cycle III</b><br>soit « CEM » ou « Diplôme de la Ville », avec validation des 3 disciplines : Formation Musicale + Formation instrumentale + Pratique collective<br>soit Certificat Musical de Pratique Amateur (CMPA) avec validation de 2 disciplines obligatoires : Formation instrumentale + Pratique collective<br>(Cf. annexe évaluation) |                                 |  |  |  |  |

## **LES FORMATIONS**

Le Conservatoire de Musique propose une formation pour chaque élève avec trois axes indissociables et complémentaires : la Formation instrumentale, la Formation Musicale et la Pratique collective.

L'objectif majeur pour le Conservatoire de Musique est de proposer une pratique artistique collective en amateur, avec une orientation possible vers une voie plus professionnelle que serait le Conservatoire à Rayonnement Régional de BORDEAUX. Ainsi, le cursus d'instrument ne pourra pas être l'unique discipline suivie par l'élève.

### **LA FORMATION INSTRUMENTALE**

Le temps de cours varie selon les cycles d'apprentissage en laissant la possibilité aux enseignants d'organiser des temps collectifs, égaux ou non au temps individuel hebdomadaire, dans un but pédagogique.

#### **OBJECTIFS PRINCIPAUX**

##### **CYCLE I**

- motiver l'élève
- apporter des bases de pratique artistique individuelle et collective
- développer un apprentissage et une pratique culturelle

##### **CYCLE II**

- s'approprier une technique instrumentale et une culture artistique correspondante
- être autonome dans une pratique individuelle et collective
- élargir la pratique artistique dans le souci d'une ouverture culturelle
- approfondir la création sous différentes formes

##### **CYCLE III**

- s'approprier les connaissances pour élaborer son projet personnel artistique, dans une autonomie individuelle et collective

### **LA FORMATION MUSICALE** (Cf. tableau Cursus)

La Formation Musicale est proposée dans le Conservatoire dès l'âge de 6/7 ans, après un temps d'Éveil et d'initiation.

Entre chaque cours de Formation Musicale est intercalée une pratique vocale collective favorisant un effectif plus nombreux, en vue d'un répertoire polyphonique.

Organisée en cycles, la Formation Musicale se veut au plus près de la pratique instrumentale, et apporte une culture musicale complémentaire au éducation de chaque élève.

Le Conservatoire propose donc des cours de Formation Musicale en fonction des familles d'instruments ou des esthétiques, avec plusieurs créneaux horaires possibles pour une meilleure prise en compte de l'emploi du temps de l'élève :

- Formation Musicale générale : sur les trois cycles, d'une durée de 1h30 à 2h
- Formation Musicale Instrumentale Cordes (violin, alto, violoncelle, contrebasse) : pendant les trois premières années du Cycle I, d'une durée de 1h30, avec une pratique vocale collective regroupée
- Formation Musicale Instrumentale Piano : pendant les trois premières années du Cycle I, d'une durée de 1h30, avec une pratique vocale collective regroupée
- Culture Musicale Musique Actuelle : sur les deux premiers cycles, d'une durée de 45 mn. Le contenu de ces cours collectifs est en lien direct avec le cours d'Atelier de Musique Actuelle, facilitant ainsi l'appropriation d'acquis

## **LA PRATIQUE COLLECTIVE**

### **LES FORMATIONS D'ORCHESTRES**

La pratique collective est obligatoire dès la 3<sup>e</sup> année du Cycle I. Les élèves sont affectés en fin d'année dans les différentes formations : cordes ou orchestres d'harmonie ou ateliers, en accord avec l'élève, l'enseignant et le Directeur, selon le niveau, les effectifs et les projets proposés.

### **OBJECTIFS**

- vivre une expérience artistique à travers une autonomie instrumentale selon chaque niveau
- partager une pratique collective amateur de préférence en intergénérationnel
- participer à la mise en place de projets artistiques permettant une ouverture culturelle et une rencontre artistique

### **LES ENSEMBLES**

Complémentaires des formations d'orchestre, les ensembles instrumentaux permettent aux élèves de découvrir un répertoire spécifique à leurs familles d'instruments et de réaliser des projets facilitant la rencontre d'élèves.

Il s'agira également de proposer sous forme d'ateliers, des projets autour d'esthétiques variées offrant une ouverture culturelle bénéficiant ainsi au ensemble du Conservatoire.

### **LES ACCOMPAGNEMENTS**

Il est mis à disposition à la demande des professeurs et également à l'initiative des élèves, un cours avec accompagnateur, selon un planning défini par le professeur accompagnateur permettant de travailler un répertoire spécifique, sans obligation de prestation publique.

Pour pouvoir se présenter à ce cours avec accompagnateur, l'élève doit maîtriser un minimum sa partition et l'avoir travaillée avec son professeur au préalable.

La durée du cours varie selon les cycles : CYCLE I : 15 mn – CYCLES II et III : 30 mn – PROJET : de 30 à 45 mn, sur avis du professeur accompagnateur.

## **LES PARCOURS PERSONNALISÉS**

Accessibles dès le Cycle II, les parcours personnalisés s'adressent à des élèves qui ne souhaitent ou ne peuvent plus poursuivre le parcours complet, mais qui ont le désir de maintenir une pratique artistique ou individuelle.

Chaque élève qui souhaite suivre ce type de parcours s'engage, en présence de ses parents (s'il est mineur) et du Directeur de l'Établissement, à participer activement et assidûment aux activités choisies.

| <b>FM optionnelle sous forme de modules</b>   | <b>Pratique instrumentale</b>   | <b>Pratique collective</b>  | <b>Autres</b>                                |
|---|---|---|--|
| - Perfectionnement solfégique (lecture de notes, lecture de rythmes)<br>- Culture musicale (préparation Option Bac)<br>- Chant choral | - Cours individuel (de 30 à 45 mn) venant soutenir la pratique collective | - Formation d'orchestre (2h) : (Orchestres Symphonique et d'Harmonie)<br>- Ateliers / instruments | - Participation aux projets du Conservatoire |

## **LES CLASSES A AMÉNAGEMENT D'HORAIRES** **Collège 6e et 5e**

Il s'agit de proposer aux élèves inscrits au Conservatoire de Musique et entrant en 6<sup>e</sup> ou 5<sup>e</sup> dans un des deux collèges de la Ville, de bénéficier d'un emploi du temps aménagé pour recevoir un enseignement musical hebdomadaire renforcé :

- cours de Formation et de Culture musicales d'1h45
- cours d'instrument de 45 mn
- ainsi qu'un cours de pratique collective de 1h à 2h

L'objectif est de permettre aux élèves de poursuivre leur cursus scolaire tout en ayant une pratique artistique soutenue, en étant ainsi respectueux du temps de l'enfant et en favorisant entre autres :

- un apprentissage globalisé autour de la FM et de l'instrument, avec une pratique instrumentale dominante
- une pratique instrumentale en collectif, permettant la réalisation de projets avec le collège (spectacle théâtral illustré musicalement)
- un prolongement culturel par des actions ponctuelles avec la médiathèque ou le théâtre sur des esthétiques diverses

### **L'ÉVALUATION**

Les élèves de ces classes sont soumis aux mêmes modalités d'évaluation de fin de cycle que les autres. Par ailleurs, un bulletin annuel est transmis aux familles portant sur l'assiduité, le travail de l'élève ainsi que son investissement et sa participation dans les prestations publiques ou projets.

## **L'OPTION « BAC »**

Destinés en priorité aux élèves inscrits dans l'établissement, un accompagnement et une préparation aux épreuves de l'Option Musique facultative au BAC sont proposés.

Le contenu est en totale adéquation avec le programme de l'Éducation Nationale. Il permet également aux élèves d'utiliser ses connaissances musicale dans un autre contexte.

Les cours sont organisés par sessions de 3h, pour un total de 30h de formation annuelle.

## **LES ADULTES**

Le Conservatoire de Musique accueille en priorité les adultes ayant une volonté de s'initier à la musique ou de se perfectionner pour une pratique collective.

Deux objectifs principaux :

- accéder à une autonomie
- pratiquer la musique ensemble

Au cours de sa formation, l'élève adulte pourra, s'il le souhaite, participer aux évaluations de Fin de Cycles I et II.

Par ailleurs, à compter de sa 4<sup>e</sup> année, le Conservatoire pourra proposer à l'adulte un soutien instrumental sous une autre forme que le cours individuel afin d'assurer le renouvellement des effectifs par classe.

La participation aux projets et aux pratiques en collectif (orchestres, ateliers ou ensembles instrumentaux) lui est toujours accessible gratuitement.

## **L'ÉVALUATION**

Tout élève inscrit au Conservatoire de Musique bénéficie, sur l'ensemble de son parcours-formation d'une évaluation régulière.

Selon l'évolution personnelle de l'élève et les différentes étapes de sa formation, l'évaluation permet de faire un point sur sa progression, d'attester de son niveau musical mais également de son engagement dans la vie artistique.

Quatre principaux objectifs pour l'évaluation :

- permettre à l'élève d'avoir des regards croisés sur sa pratique, avec une évaluation réalisée en présence de tous les professeurs concernés par l'élève, sous la forme d'une globalité des apprentissages
- proposer une orientation selon ses objectifs et son évolution en tenant compte de son contexte de vie
- valoriser son parcours et sa pratique pour la réalisation d'un « Projet » personnel artistique en fin de formation
- décider du passage dans le cycle suivant ou son maintien une année supplémentaire dans le même cycle

L'évaluation comprend deux aspects :

- le contrôle continu
- une évaluation de fin de cycle



## LE CONTRÔLE CONTINU SEMESTRIEL

Il s'agit là de prendre en compte tout l'investissement de l'élève dans le Conservatoire, son assiduité, ses efforts réguliers pour progresser ou encore sa participation aux projets.

Le contrôle continu sera pris en compte lors de l'évaluation pour le passage de fin de cycle, avec le dossier de l'élève en support.

## L'EXAMEN DE FIN DE CYCLE

### EPREUVES INSTRUMENTALES

|                         | Contenu   | Durée     | Notation par appréciation   |
|-------------------------|---|-----------|---|
| <b>FIN DE CYCLE I</b>   | <ul style="list-style-type: none"><li>- un répertoire proposé par l'élève</li><li>- un répertoire proposé par le professeur</li><li>- une création, qui sera jouée, et remise au jury dans une présentation soignée, travaillée en cours d'instrument et relue en cours de FM</li></ul> | 5' à 10'  | Non admis<br>Admis sous réserve d'une Orientation nouvelle<br>Admis   |
| <b>FIN DE CYCLE II</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- un répertoire proposé par l'élève</li><li>- un répertoire proposé par l'élève d'esthétique contemporaine</li><li>- un répertoire proposé par le professeur</li><li>- une création ou composition qui pourra être accompagnée</li></ul>          | 10' à 15' | Admis avec mention AB<br>Admis avec mention B<br>Admis avec mention TB<br>Admis avec félicitations  |
| <b>FIN DE CYCLE III</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- proposer un programme de 3 oeuvres d'esthétiques différentes dans le cadre d'un concert</li></ul>   | 15'       | CMPA<br>ou Certificat de Musique de Pratique Amateur  |
|                         | <ul style="list-style-type: none"><li>- réaliser un programme artistique de 20 minutes au Théâtre des Quatre Saisons, afin de valoriser son expérience artistique et son parcours personnel</li></ul>   | 20'       | Remise d'un diplôme de la Ville, d'un lot de livres de poche et d'un abonnement à 5 concerts sur la prochaine saison du Théâtre 4 Saisons par Monsieur le Maire |

## EPREUVES DE FORMATION MUSICALE

|                             | Contenu                       |  | Modalités   | Notation  |
|-----------------------------|-------------------------------|--|---|---|
|                             | Ecrit                         | Oral   |   |   |
| <b>FIN DE<br/>CYCLE I</b>   | - Analyse ou écoute commentée | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchiffrage instrumental faisant lecture de notes et de rythmes</li> <li>- Répertoire chanté de l'élève</li> <li>- Répertoire chanté proposé par le professeur</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pendant le temps de cours, en présence du Directeur et d'un éventuel jury extérieur, sauf l'écrit</li> <li>- Le déchiffrage instrumental pourra être entendu pendant l'épreuve d'instrument si l'élève présente les deux disciplines : FM Et instrument dans le même niveau</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% du contrôle continu</li> <li>- Admis au cycle supérieur à partir d'une moyenne de 10/20</li> <li>- En cas de non admission, l'orientation sera proposée sous la forme de Parcours Personnalisé (P.P.)</li> </ul> |
| <b>FIN DE<br/>CYCLE II</b>  |                               |  |   |   |
| <b>FIN DE<br/>CYCLE III</b> |                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchiffrage instrumental</li> <li>- Répertoire polyphonique chanté proposé par l'élève</li> <li>- Répertoire chanté proposé par le professeur</li> </ul>                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Examen devant les professeurs concernés par l'élève, le Directeur et un jury extérieur, sauf l'écrit</li> </ul>  |   |

Sur avis du Professeur et du Directeur, une évaluation peut être proposée à l'élève en cours de cycle afin de l'orienter sur son parcours et de l'accompagner au mieux dans sa pratique artistique, l'objectif étant toujours de maintenir l'élève dans une démarche artistique en adéquation avec son mode de vie et son projet personnel.

### CRITÈRES D'ÉVALUATION PAR CYCLE

|                       |   |
|-----------------------|---|
| <b><u>CYCLE I</u></b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- investissement de l'élève à travers la vie du Conservatoire</li> <li>- assiduité</li> <li>- motivation</li> <li>- créativité</li> <li>- capacité d'écoute</li> <li>- lien posture/geste musical</li> <li>- appropriation instrumentale</li> <li>- participation aux concerts, en musicien et/ou en spectateur</li> </ul> |
|-----------------------|---|

|                         |   |
|-------------------------|---|
| <b><u>CYCLE II</u></b>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité à produire un programme</li> <li>- implication dans les projets du conservatoire</li> <li>- savoir s'organiser</li> <li>- utiliser des méthodes de travail adaptées</li> <li>- être en capacité de s'auto-évaluer</li> <li>- prendre des initiatives</li> <li>- curiosité</li> <li>- ouverture culturelle</li> <li>- participation aux concerts, en musicien et/ou en spectateur</li> <li>- créativité</li> </ul> |
| <b><u>CYCLE III</u></b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- capacité à maîtriser des répertoires</li> <li>- faculté à gérer sa pratique artistique et sa vie d'adulte</li> <li>- savoir personnaliser sa pratique</li> <li>- sens critique</li> </ul>  |

## **LE C.M.P.A.** ou **Certificat de Musique de Pratique Amateur**

Ce certificat permet de valoriser la pratique instrumentale des élèves, à la fin de leur cursus, sans avoir validé le « Fin de Cycle III » en Formation Musicale.

L'élève, dans le cadre d'un concert spécifique, devra présenter un programme de 3 œuvres d'esthétiques différentes mettant en valeur ses connaissances et son expérience instrumentale.

## **LE C.E.M.** (Certificat d'Études Musicales) ou **Diplôme de la Ville**

Le C.E.M. ou Diplôme de la Ville clôture le cursus général au Conservatoire de Musique et se traduit par la réalisation d'un « Projet » artistique personnel.

Outre la validation de la « Fin de Cycle III » en Formation Musicale, l'élève doit être en mesure de concevoir, organiser et présenter une séance publique de 20mn, en s'assurant de l'ensemble des impératifs (lieu, communication, diffusion...).

L'Établissement, sous la responsabilité du Directeur, prendra en charge les conditions matérielles et techniques de réalisation, en accord avec les choix de l'élève, en tenant compte également des contraintes de mise en œuvre.

L'élève recevra alors un Diplôme de la Ville de la part du Maire ou de son représentant, attestant de la qualité de sa pratique artistique et de son engagement assidus à la pratique amateur.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-